



# BassInfos

## Spécial Déchetterie

### Agenda

01.08.2105	Fête nationale
02.08.2015	Concours de pétanque
07.08.2015	Marché Estival 17h-20h tous les 1 <sup>er</sup> vendredi de chaque mois jusqu'en septembre (organisation Comité des fêtes)
31.08.2015	Fête de la broche (organisation Comité des fêtes)

### Sommaire

Page 1 - Point de situation

Page 2 - Mesures mises en œuvre

Page 3 - Horaires et conclusion

Page 4 - Plan canicule  
Dernière minute

Bachenards, parcourez les rubriques de ce BassInfos. Que cette lecture soit un lien avec votre commune et sa vie locale.

N'oubliez pas d'aller visiter le site internet de la Commune de Bassins qui est conçu pour vous faciliter la vie! [www.bassins.ch](http://www.bassins.ch)

Pour tous commentaires ou réactions par rapport à ce bulletin, merci de prendre contact avec le bureau communal : [commune@bassins.ch](mailto:commune@bassins.ch)

Horaires d'ouverture du bureau communal :  
- Lundi à vendredi 07h30 à 11h30  
- Lundi soir 18h30 à 19h30

Téléphone : +41 22 366 23 22

Messagerie : [commune@bassins.ch](mailto:commune@bassins.ch)

### Tous les déchets coûtent !

En matière de recyclage, il n'y pas rien de gratuit. Le compost, le bois, etc. amenés à la déchetterie coûtent : transport, traitement, infrastructure. La seule question porte sur le mode de financement.

Avec 120'000 CHF de déficit, les revenus de la déchetterie ne couvrent pas les charges. Analysons la situation.

Premièrement, les charges : depuis 2006, les charges sont constantes (voire même en baisse depuis l'introduction de la taxe au poids) à environ 170 CHF par habitant, soit un total d'approximativement 200'000 CHF. Le problème ne vient donc pas des charges.

Deuxièmement, les revenus : avec 24 CHF par adulte pour la taxe forfaitaire et 0.85 CHF par kilo d'ordures ménagère, les taxes rapportent respectivement 26'500 CHF et 57'500 CHF, soit un total d'environ 80'000 CHF. Ces revenus sont insuffisants et expliquent le déficit.

Pourquoi si peu de revenu ? Depuis l'introduction de la taxe au poids, les quantités d'ordures ménagères ont fortement diminuées et sont passées de 150 kg à 60 kg par habitant. Avec ces quantités, Bassins est bien en-dessous de la moyenne cantonale qui se situe à 169 kg par habitant. Le modèle de financement s'appuyant sur les tonnages d'ordures ménagères, leurs fortes diminutions expliquent le manque de revenus et donc le déficit.

Que dit la loi à propos du financement ? Les lois fédérales et cantonales n'autorisent pas le financement de la déchetterie par l'impôt communal. Les revenus de la déchetterie doivent entièrement couvrir les charges. D'autre part, le financement se doit d'être principalement assuré selon le principe du pollueur-payeur. Augmenter la taxe de 24 CHF par adulte pour couvrir le déficit n'est pas une solution.

La conclusion s'impose d'elle-même, le mode de financement doit être adapté afin d'augmenter les revenus liés aux tonnages que chacun apportent à la déchetterie et équilibrer ainsi les charges.



### Plus cher à Bassins ?

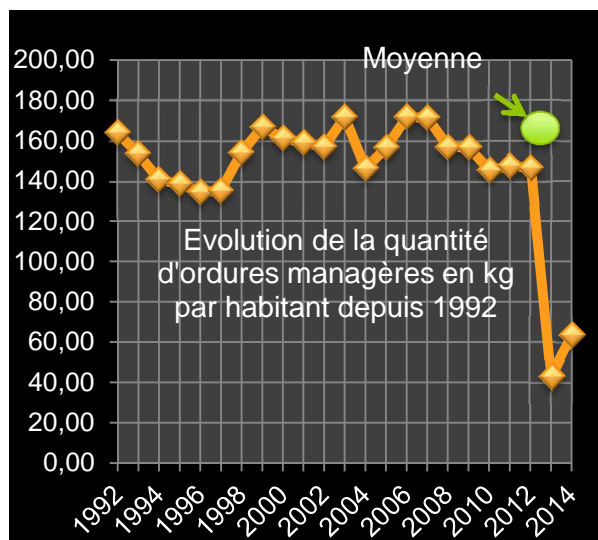
Si l'on omet les facteurs liés aux horaires d'ouvertures et les prestations qui peuvent varier d'une commune à l'autre, les charges d'une déchetterie sont sensiblement identiques une fois ramenées au tonnage. Avec une taxe annuelle de 24 CHF par adulte, la commune de Bassins est parmi celle qui taxe le moins ses habitants. Bassins s'est fixé comme objectif d'être au plus près des intentions du législateur en reportant les charges sur le détenteur selon le principe du pollueur-payeur.

## Quelles mesures ?






La Municipalité a analysé les volumes et les coûts de chaque type de déchets, considéré le retour d'expérience des mesures prises récemment (compost en zone restreinte, taxation aux nombres de passages) et étudié les préconisations cantonales et des autres communes.

Soucieuse de faire prévaloir les principes de causalité et d'équité, c'est donc une combinaison de mesures qui vont être mises en œuvre. Celles-ci s'articulent autour de trois axes :






1. Le renforcement des contrôles à la déchetterie afin de diminuer les charges.
2. L'optimisation des revenus et de la chaîne de recyclage.
3. La taxation d'autres types de déchets (en plus des ordures ménagères) selon le principe de causalité.



## Mesures mises en œuvre

	Mesures	Explications
<b>Mesures de renforcement des contrôles</b>		
	<b>Gardiennage, par une société, de la déchetterie tous les samedis.</b>	Afin d'assurer une application équitable et rigoureuse des règles de fonctionnement de la déchetterie, un gardien professionnel sera présent tous les samedis.
	<b>Dépotes de bois, de métaux et de compost possibles les samedis entre 9h-12h et de 13h-16h.</b> <b>Encombrants : uniquement le premier samedi du mois.</b>	Le renforcement du contrôle par la surveillance d'un gardien a déjà montré son efficacité par le passé. Les quantités observées de ce type de déchets sont importantes et ne sont pas réparties de manière homogène dans la population.  <i>Les petits métaux comme les boîtes de conserve ou les cannettes ne seront pas soumis à des restrictions et pourront être déposés en tout temps.</i>
	<b>Suppression de la benne inerte.</b>	Les déchets de chantier, les matériaux inertes, la terre et les pierres entrent dans la catégorie des déchets « SC » (soumis à contrôle) doivent être éliminés par leur détenteur. Selon le règlement communal, ils doivent être déposés auprès de Sotridec à Gland. Pour rappel, les propriétaires sont tenus de prendre les dispositions nécessaires pour placer une benne lors de la transformation de leurs maisons, appartements ou ferme.
<b>Mesures d'optimisation des revenus et de la chaîne de recyclage</b>		
	<b>Tout déchet qui entre dans un sac de 110l doit être déposé aux ordures ménagères.</b>	Par définition, un déchet encombrant est de grande taille qui doit être broyé avant d'être incinéré. Tout déchet qui entre dans un sac de 110l (p. ex. chaussure de ski, pneu de vélo) ne nécessite pas de broyage et doit être considéré comme une ordure ménagère. Comme expliqué précédemment, seuls les grands encombrants qui ne rentrent pas dans un sac de 110 l (p. ex : matelas, tapis, canapé) seront admis dans la benne à encombrants le 1 <sup>er</sup> samedi de chaque mois sous le contrôle du gardien. Cette mesure permet d'augmenter les revenus causaux et évite un broyage inutile dans la chaîne de traitement.

## Mesures mises en œuvre (suite)

	Mesures	Explications
<b>Mesures d'optimisation des revenus et de la chaîne de recyclage</b>		
	<b>Les déchets <u>plastiques</u> sont mis aux ordures ménagères ordinaires.</b>	<p>A l'échelle communale, il n'existe pas de filiale économiquement intéressante pour la valorisation du plastique. Il est incinéré comme les ordures ménagères. Les études scientifiques ont d'ailleurs démontré que le bilan écologique de l'incinération (avec récupération de l'énergie pour le chauffage) est aussi bon que des traitements spécifiques au recyclage du plastique.</p> <p>En outre, une très forte augmentation a été relevée en 2014 (32 tonnes contre 8 tonnes en 2013). Le surcoût induit pour la commune n'est donc pas justifié. Mettre les plastiques avec les ordures ménagères va générer un revenu causal supplémentaire.</p> <p> <i>La gratuité est toujours possible : les grands magasins récupèrent les plastiques. C'est d'ailleurs la solution idéale puisqu'elle implique la chaîne de distribution en amont.</i></p>
<b>Mesures de taxation des autres déchets</b>		
	<b>Taxation au poids du <u>compost</u>, du <u>bois</u>, des <u>métaux</u> et des <u>encombrants</u>.</b>	<p>Afin d'appliquer le principe de causalité et d'équité, ces déchets seront taxés en fonction du poids. Le prix sera fixé en fonction des tarifs du jour (par exemple à ce jour, le prix est fixé à 0.40 CHF par kilo). Une estimation du poids sera réalisée dans un premier temps par le gardien puis un système de pesée sera installé.</p> <p> <i>Le compost ménage, les boîtes de conserve et les cannettes restent en accès libre et ne sont pas taxés.</i></p>
	<b>Suppression des taxes (4.00 CHF) liées aux passages excédentaires.</b>	<p>Cette taxe s'est montrée peu efficace (contournement aisés) et complexe à mettre en œuvre au niveau des systèmes informatiques pour le comptage et de la facturation. Elle est donc supprimée.</p>

## Effets escomptés

Selon les projections réalisées sur la base des données 2014, l'ensemble des mesures permettent de combler le déficit de 120'000 CHF tout en renforçant le principe d'équité et en respectant la logique du pollueur-payeur.

Cependant, comme déjà observé par le passé, la mise en place d'un nouveau mode de financement induit un changement de comportement pouvant avoir un impact sur ces prévisions. C'est pourquoi l'équilibrage des charges de la déchetterie pourra nécessiter plusieurs itérations.

**Ces mesures seront opérationnelles au 1er août 2015.** Toutefois, elles ne déploieront pleinement leurs effets financiers que sur 2016. Pour 2015, il faut s'attendre à un déficit qui sera comblé de manière ad hoc (non encore décidée).



## Horaires

	Zone libre (1)		Zone restreinte (2)
	Été	Hiver	
<b>Lundi</b>	06h00-12h00 13h00-19h00	06h00-12h00 13h00-18h00	Fermé
<b>Mardi</b>	06h00-12h00 13h00-19h00	06h00-12h00 13h00-18h00	Fermé
<b>Mercredi</b>	06h00-12h00 13h00-19h00	06h00-12h00 13h00-18h00	Fermé
<b>Judi</b>	06h00-12h00 13h00-19h00	06h00-12h00 13h00-18h00	Fermé
<b>Vendredi</b>	06h00-12h00 13h00-19h00	06h00-12h00 13h00-18h00	Fermé
<b>Samedi</b>	09h00-12h00 13h00-17h00	09h00-12h00 13h00-17h00	09h00-12h00 13h00-16h00
<b>Dimanche</b>	Fermé	Fermé	Fermé

(1) Dépose des OM, compost ménage, pet, papier, carton, verre, boîte de conserve, cannettes, capsules de café, textile ...

(2) Dépose du bois, métaux, compost et encombrants. Encombrants uniquement le premier samedi de chaque mois.

## Plan canicule

Comme chaque année, la période de veille canicule a débuté le 1er juin et se terminera le 31 août. Le médecin cantonal rappelle la nécessité de se protéger de la chaleur, de s'hydrater suffisamment et de faire preuve de solidarité envers ses proches et son voisinage. Les plus vulnérables sont particulièrement concernés, à savoir les très jeunes enfants, les personnes âgées et les personnes dépendantes ou isolées.

En Suisse, un avis canicule est émis par Météo Suisse lorsque l'on prévoit, pendant 3 jours consécutifs au moins, des températures diurnes supérieures à 33°-34°C.

Les symptômes d'un coup de chaleur sont une faiblesse générale, température élevée, bouche sèche, confusion, vertiges, désorientation, nausées et crampes musculaires. Il faut alors agir rapidement: appeler un médecin sans tarder (centrale **0848 133 133**), faire boire la personne, la rafraîchir à l'aide de linges humides.

### PROTÉGEONS LES ENFANTS !

CONSEILS EN CAS DE GRANDES CHALEURS OU DE PICS D'OZONE:

- 1 Protéger les enfants de la chaleur**
  - Bien aérer les locaux tôt le matin et la nuit
  - Privilégier des activités matinales et à l'ombre
  - Ne pas exposer les enfants au soleil
  - Penser au chapeau, au t-shirt et à la crème solaire
  - Ne jamais laisser un enfant dans une voiture ou sans surveillance
- 2 Rafraîchir les enfants**
  - Les rafraîchir avec des douches tièdes ou un linge humide
  - Leur offrir de l'eau régulièrement
  - Leur servir des repas rafraîchissants, froids et légers
  - Les habiller légèrement
- 3 Prendre grand soin des enfants malades**
  - Etre particulièrement attentif aux enfants atteints de maladies chroniques, cardio-vasculaires ou neurologiques
  - Surveiller les signes d'épuisement et de fatigue,
  - la sécheresse de la peau et des lèvres
  - Consulter un médecin en cas de doute, en particulier lors de diarrhées (attention à la déshydratation rapide)



#### En présence de signaux d'alerte

Appeler le médecin traitant. S'il est absent, appeler la centrale des médecins de garde **0848 133 133**

En cas d'urgence vitale appeler le **144**.



www.vd.ch/canicule

### PROTÉGEONS - NOUS !

CONSEILS EN CAS DE GRANDES CHALEURS



#### Se reposer... rester au frais

- Rester chez soi, réduire l'activité physique
- Prêter attention aux enfants et aux seniors



#### Laisser la chaleur dehors... se rafraîchir

- Fermer fenêtres, volets, stores et rideaux le jour, bien aérer la nuit
- Porter des vêtements clairs, amples et légers
- Se rafraîchir par des douches régulières ou des compresses humides sur le corps



#### Boire régulièrement... manger léger

- Boire régulièrement sans attendre d'avoir soif
- Prendre des repas froids riches en eau : fruits, salades, légumes et produits laitiers
- Prendre conseil auprès de son médecin en cas de traitement ou de maladie chronique



#### En présence de signaux d'alerte

- Appeler le médecin traitant,
- S'il est absent, appeler la centrale des médecins de garde **0848 133 133**
- En cas d'urgence vitale appeler le **144**

Symptômes possibles d'un coup de chaleur: faiblesse, confusion, vertiges, nausées et crampes musculaires. Il faut agir immédiatement! Faire boire et rafraîchir la personne.



www.vd.ch/canicule

Une documentation complète est à disposition sur [www.vd.ch/canicule](http://www.vd.ch/canicule)

## Dernière minute

### Contrôler la validité de vos documents d'identité avant les vacances !

Pour toute demande de carte d'identité vous devez venir personnellement au bureau communal avec :

- une photo récente (faite par un photographe professionnel),
- le certificat individuel d'état civil ou acte d'origine,
- le livret de famille ou certificat de famille (marié),
- une carte d'identité en votre possession,
- la déclaration de perte ou de vol auprès de la gendarmerie,
- si naturalisé, la décision de naturalisation.

Les mineurs doivent être accompagnés par le représentant légal; dès 7 ans, la signature de l'enfant est obligatoire.

Délai : 15 jours ouvrables dès le dépôt de la demande

Pour toute commande de passport ou de passeport et carte d'identité (prix combiné), veuillez contacter le **0800 01 12 91** ou via Internet à [www.biometrie.vd.ch](http://www.biometrie.vd.ch).

### Emondage des haies et élagage des arbres

La Municipalité rappelle qu'en bordure des routes et chemins publics, les haies doivent être émondées et les arbres élagués selon les art.8 et 10 du règlement d'application du 19 janvier 1994 de la loi du 10 décembre 1991 sur les routes.

#### Emondage des haies :

- à la limite de la propriété
- à une hauteur maximale de 0.60 m lorsque la visibilité doit être maintenue et de 2 m dans les autres cas.

#### Elagage des arbres :

- au bord des chaussées : à 5 m de hauteur et à 1 m à l'extérieur
- au bord des trottoirs : à 2.50 m de hauteur et à la limite de propriété.

Les propriétaires fonciers et fermiers sont invités à exécuter ce travail le plus rapidement possible, dernier délai le **31 juillet 2015**, faute de quoi ils seront dénoncés et cette tâche sera exécutée d'office et à leur frais selon l'art. 15 du règlement précité. Les dispositions de la loi à ce sujet sont applicables toute l'année.



yoga pour tous à :

**PORTES OUVERTES 24.08 – 28.08.15 cours d'essai gratuit**

inscription nécessaire : [florence.boehlen@gmail.com](mailto:florence.boehlen@gmail.com)

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENREDI	DIMANCHE
BASSINS * dès 6h30 Cours privés (1-3prs)	BASSINS * 6h45-7h45 Cours privés (1-3 prs)	BASSINS * 7h00-8h00 Cours privés (1-3 prs)	BASSINS * dès 6h30 Cours privés (1-3 prs)	BASSINS * 7h00-8h00 Cours privés (1-3 prs)	LE VAUD 10:00 – 12:00 ASHTANGA YOGA
	ROLLE 11:40-12:30 yoga jeunes ados	LE VAUD 8:30 – 8:45 MEDITATION 8:45-10:00 VINYASA	MONT s/ ROLLE 12:10 – 12:20 MEDITATION 12:20 – 13:15 « FIT & STRESS FREE »	LE VAUD 8:30 – 8:45 MEDITATION 8:45-10:00 VINYASA	1 dimanche / mois : 06.09.2015 04.10.2015 01.11.2015 06.12.2015 Pause janv-mars 24.04.2016 22.05.2016 19.06.2016
LE VAUD 17:00 – 18:00 PRE-ADOS 8-12 ans	MONT s/ ROLLE 18:15 - 19:15 Yin & Pranayama MONT s/ ROLLE 19:30-20:45 VINYASA		LE VAUD 18:00 – 19:00 ADOS 13-17 ans LE VAUD 19:15 – 20:30 HATHA / YIN		40.- / cours

Les portes ouvertes n'incluent pas les cours privés à Bassins

Florence Boehlen

[WWW.YOGA-LESSENCIEL.COM](http://WWW.YOGA-LESSENCIEL.COM)

079 350 91 90